

# Le Jardin botanique de Montréal : une responsabilité municipale ?

Michèle Dagenais

Volume 52, numéro 1, été 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005375ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005375ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dagenais, M. (1998). Le Jardin botanique de Montréal : une responsabilité municipale ? *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 52(1), 3–22.  
<https://doi.org/10.7202/005375ar>

Résumé de l'article

Pourquoi et dans quelles circonstances l'administration municipale de Montréal s'est-elle progressivement engagée dans les domaines de la culture et des loisirs au cours du XXe siècle? En reconstituant les circonstances entourant la création du Jardin botanique à Montréal, durant les années 1930, cet article analyse les principaux mécanismes ayant conduit l'administration montréalaise à prendre en charge l'aménagement de cet espace scientifique et récréatif. Cette responsabilité ne découlait pas automatiquement de ses domaines d'intervention, tels que définis à l'origine, même si elle a été considérée comme tel depuis. L'histoire du Jardin botanique constitue ainsi une étape importante du long processus de municipalisation du champ culturel.

## LE JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL : UNE RESPONSABILITÉ MUNICIPALE<sup>1</sup>?

MICHÈLE DAGENAI

*Département d'histoire  
Université de Montréal*

### RÉSUMÉ

Pourquoi et dans quelles circonstances l'administration municipale de Montréal s'est-elle progressivement engagée dans les domaines de la culture et des loisirs au cours du XX<sup>e</sup> siècle? En reconstituant les circonstances entourant la création du Jardin botanique à Montréal, durant les années 1930, cet article analyse les principaux mécanismes ayant conduit l'administration montréalaise à prendre en charge l'aménagement de cet espace scientifique et récréatif. Cette responsabilité ne découlait pas automatiquement de ses domaines d'intervention, tels que définis à l'origine, même si elle a été considérée comme tel depuis. L'histoire du Jardin botanique constitue ainsi une étape importante du long processus de municipalisation du champ culturel.

### ABSTRACT

*Why and in what context did the Montreal municipal government progressively become involved in the area of culture and leisure over the course of the twentieth century? By reviewing the circumstances surrounding the creation of the Montreal Botanical Garden in the 1930s, this article analyzes the principal factors which led the City of Montreal to take charge of the development of a scientific and recreational space. This type of project did not necessarily flow out of the city's original mandate; subsequently, however, it was defined in. Thus, the history of the Botanical Garden marks an important step in the long process of the municipalization of the field of culture.*

Pourquoi et dans quelles circonstances les administrations municipales, dont le rôle *a priori* consiste essentiellement à s'occuper du bâti ou de la propriété foncière, se sont-elles engagées dans les domaines de la culture et des loisirs à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle? Pour bien des

---

1. Cette recherche a bénéficié de l'appui du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Je remercie Susan Dalton qui y a participé à titre d'assistante de recherche.

observateurs de la scène locale canadienne<sup>2</sup>, les interventions municipales dans ces domaines s'expliquent aisément. Ce sont des mesures, soutiennent-ils, contribuant à la mise en valeur du territoire, au même titre que les autres services municipaux tels les égouts, la sécurité publique, l'approvisionnement en eau, électricité ou gaz, le pavage des rues et l'aménagement des trottoirs. De ce fait, les principaux enjeux politiques sur la scène municipale se rapporteraient essentiellement à la question de l'utilisation du sol. Suivant ce raisonnement, les actions des municipalités canadiennes dans le domaine de la culture ou celui des loisirs, par l'aménagement de parcs, squares ou jardins publics, ou par la création de bibliothèques et de musées, se situent dans le prolongement de leurs fonctions premières.

Mais cette lecture des interventions municipales dans les secteurs de la culture et des loisirs n'a-t-elle pas pour effet de conférer *a posteriori* une logique à des actions qui, en leur temps, ont constitué des précédents et ont même pu représenter des ruptures par rapport aux pratiques habituelles? En d'autres mots, peut-on vraiment soutenir que les interventions des municipalités dans le domaine culturel et récréatif possèdent les mêmes caractéristiques et répondent aux mêmes finalités que leurs interventions dans les secteurs de la voirie ou de la sécurité publique<sup>3</sup>? Posent-elles les mêmes enjeux? Sont-elles soutenues par les mêmes intérêts? Soulèvent-elles les mêmes débats? Il est permis d'en douter. Au-delà du fait que ces actions sont toutes accomplies par les mêmes instances, n'y a-t-il pas lieu de se demander quelle place chacune occupe dans les politiques des institutions municipales? Autrement, ne risque-t-on pas de trop simplifier en voulant ramener toutes les réalisations des municipalités à un seul et même objectif de base?

Sans vouloir exagérer l'importance de la scène locale ou rendre plus complexes qu'elles ne le sont les activités assumées par les gouvernements locaux<sup>4</sup>, ne serait-il pas pertinent de les différencier pour étudier de

---

2. Pour un aperçu d'ensemble sur le rôle des gouvernements municipaux au Canada, voir Warren Magnusson, «The Development of Canadian Urban Government», dans Warren Magnusson et Andrew Sancton dir., *City Politics in Canada* (Toronto, University of Toronto Press, 1983), 3-57. Pour la période plus contemporaine, voir l'analyse d'Andrew Sancton, «The Municipal Role in the Governance of Canadian Cities», dans Trudi Bunting et Pierre Filion, dir., *Canadian Cities in Transition* (Toronto, Oxford University Press, 1991), 462-486.

3. Cette réflexion s'inspire en partie des travaux de Richard Rodger, «L'interventionnisme municipal en Écosse, 1860-1914: civisme local, préoccupations sociales et intérêt des possédants», *Genèses*, 10 (janvier 1993): 6-30; et de Helen Meller, *Leisure and the Changing City 1870-1914* (London, Routledge and Kegan Paul, 1976).

4. Ce sur quoi nous met en garde Andrew Sancton dans son texte «The Municipal Role in the Governance of Canadian Cities», *loc. cit.*, en particulier 482-483.

quelle manière s'élaborent les politiques municipales et les actions en découlant? À cet égard, il nous semble important d'établir une première distinction entre, d'une part, la gestion de problèmes plus étroitement municipaux et, d'autre part, celle des problèmes urbains<sup>5</sup>. La nature même de ces interventions<sup>6</sup>, les unes se rapportant davantage à la propriété foncière et à l'aménagement du territoire, les autres à des questions de nature sociale et liées à des problèmes comme le logement, la santé publique et les loisirs, ne l'appelle-t-elle pas?

Dans cet article, nous démontrerons comment l'administration montréalaise est amenée à considérer une activité nouvelle, en l'occurrence l'établissement d'un jardin botanique, comme un service public, un service qu'elle doit assumer. En analysant les circonstances entourant sa création durant les années 1930, nous identifierons les principaux mécanismes ayant conduit l'administration montréalaise à prendre en charge l'aménagement de cet espace public récréatif. Cette responsabilité ne découlait pas automatiquement de ses domaines d'intervention, tels que définis à l'origine, même si elle a été considérée ainsi depuis. Bien que ce nouveau lieu public ouvre ses portes uniquement à la fin des années 1930, soit à une époque où l'idée de la participation des gouvernements locaux dans l'aménagement d'espaces récréatifs est déjà bien intégrée et acceptée<sup>7</sup>, son étude révèle des aspects inédits de cette histoire politique et culturelle des espaces récréatifs en milieu urbain.

À sa façon, en effet, l'aménagement du Jardin botanique va servir d'amorce à une certaine redéfinition du domaine de responsabilité de l'administration montréalaise. Ici, le caractère novateur de l'entreprise réside dans le fait que l'administration municipale est amenée à prendre

---

5. Sur cette question, voir Jean-Pierre Collin et Michèle Dagenais, «Évolution des enjeux politiques locaux et des pratiques municipales dans l'île de Montréal, 1840-1950», dans Denis Menjot et Jean-Luc Pinol, dir., *Enjeux et expressions de la politique municipale (XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)* (Paris, L'Harmattan, 1997), 191-221.

6. Pour une vue d'ensemble des pouvoirs délégués aux municipalités, se référer à Jacques Léveillé et Marie-Odile Trépanier, «Évolution de la législation relative à l'espace urbain au Québec», *La Revue juridique Thémis*, 16,1-2 (1981-1982): 19-121. Pour le reste du Canada, voir Warren Magnusson, *op. cit.*

7. Voir entre autres Jean de Laplante, *Les parcs de Montréal des origines à nos jours* (Montréal, Éditions du Méridien, 1990); R. E. Laporte, «The Development of Parks in Regina, 1882-1930: Private Initiative and Public Policy», mémoire de maîtrise (histoire), University of Regina, 1984; A. Metcalfe, «The Evolution of Organized Physical Recreation in Montreal, 1840-1895», *Histoire sociale/Social History*, 11,21 (1978): 144-166; R. A. J. McDonald, «"Holy Retreat" or "Practical Breathing Spot"? Class Perceptions of Vancouver's Stanley Park, 1910-1913», *Canadian Historical Review*, 65,2 (1984): 127-153; Sarah Schmidt, «Domesticating Parks and Mastering Playgrounds: Sexuality, Power and Place in Montreal, 1870-1930», mémoire de maîtrise (histoire), Université McGill, 1996.

en charge un projet se démarquant de ceux assumés jusque-là. Certes, *a posteriori*, le Jardin botanique sera considéré comme un espace récréatif, au même titre que les parcs et les jardins existants. À l'origine pourtant, il est avant tout conçu comme un lieu de formation et de recherche scientifiques et destiné à un public plus restreint que les parcs ou les jardins déjà érigés. Il sera donc intéressant de voir comment s'y prennent les protagonistes pour que ce projet devienne une «entreprise d'intérêt public», et répondant à l'intérêt général. Mais surtout, nous examinerons le processus conduisant l'administration municipale à assumer une responsabilité qu'elle n'a pas choisie, mais pour laquelle elle sera vivement sollicitée: une évolution qui ne sera pas sans conséquence sur la définition de son mandat par la suite.

#### **UN JARDIN BOTANIQUE MODERNE POUR MONTRÉAL**

À la fin des années 1920, à l'époque où se dessine le projet d'aménager un jardin botanique à Montréal, on en compte encore bien peu dans les grande villes canadiennes. Les jardins établis l'ont été soit par des fonds privés comme à Ottawa, soit par une université comme à Vancouver<sup>8</sup>. Au moment où l'on songe à doter Montréal d'un tel espace, le service des parcs de la ville de Hamilton en Ontario l'envisage lui aussi. Mais contrairement à ce qui se passe à Montréal, la crise économique des années 1930 met un terme au projet et il faut attendre le début des années 1940 avant qu'il soit repris, cette fois par le gouvernement provincial ontarien. À l'époque, Montréal représente donc la seule ville canadienne à assumer une telle entreprise.

L'idée d'aménager un jardin botanique est intimement liée au développement de la communauté scientifique canadienne-française et est chaudement défendue par une de ses figures de proue: le frère Marie-Victorin. Ce projet émerge en effet durant l'entre-deux-guerres: une période qui correspond au tout début du processus d'institutionnalisation du monde scientifique francophone<sup>9</sup>. On assiste alors au foisonnement d'associations professionnelles et de sociétés savantes en biologie, en chimie, en physique, en sciences naturelles qui toutes poursuivent un but commun: promouvoir la formation et la recherche scientifiques en milieu

8. J. Hucker, *Royal Botanical Gardens Hamilton* (Ontario, Parcs Canada (CLMHC 1993-1994)), 106, rapport manuscrit; E. Von Baeyer, *Rhetoric and Roses: a History of Canadian Gardening, 1900-1930* (Markham, Fitzhenry and Whiteside, 1984).

9. Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec* (Montréal, Boréal, 1987); Yves Gingras, *Pour l'avancement des sciences. Histoire de l'ACFAS 1923-1993* (Montréal, Boréal, 1994).

universitaire et favoriser une diffusion plus large des connaissances parmi la population. En étant actives à la fois du côté de la recherche spécialisée et de celui de la vulgarisation, elles espèrent créer une communauté scientifique capable de regrouper les Canadiens français dispersés et noyés sur le continent nord-américain. Parce que destiné autant aux chercheurs qu'aux amateurs, le projet de jardin botanique est tout imprégné de cette vision particulière qui anime les pionniers dans leur tentative de constituer une véritable culture scientifique, d'abord au sein de l'élite canadienne-française puis, plus largement, de la population. L'ouverture du Jardin botanique de Montréal en 1939 va représenter la concrétisation d'un idéal maintes fois mis à rude épreuve durant la crise des années 1930. En ce sens, il n'est sûrement pas exagéré de le considérer comme un des fleurons de la communauté scientifique de l'entre-deux-guerres.

C'est d'ailleurs à titre de président de la Société canadienne d'histoire naturelle, une des sociétés savantes parmi les plus dynamiques de la période, que Marie-Victorin lance officiellement l'idée d'établir un jardin botanique à Montréal, en 1929<sup>10</sup>. Au début de l'année suivante, un petit groupe, composé surtout d'intellectuels et de quelques hommes d'affaires, fonde l'Association du Jardin botanique de Montréal pour favoriser la «création d'un grand jardin botanique moderne<sup>11</sup>». Le rêve que caresse alors Marie-Victorin est loin d'être modeste. Il ambitionne de doter Montréal d'un jardin botanique à la mesure de ceux de Kew en Angleterre ou, plus près de nous, de celui de New York ou encore de l'Arnold Arboretum à Boston. Cherchant à séduire l'auditoire le plus large possible, il conçoit un lieu répondant à la fois à des besoins utilitaires, esthétiques, scientifiques et philanthropiques. Mais pour lui comme pour ses acolytes, c'est l'élément scientifique qui constitue «la raison d'être du jardin botanique et celui qui, au fond, conditionne tous les autres<sup>12</sup>». Et le meilleur moyen pour y parvenir, estime-t-il, est d'obtenir l'aide des pouvoirs publics municipaux ou provinciaux pour le financement de l'entreprise, mais d'en confier la direction au monde scientifique.

Quant au site du Jardin botanique, trois possibilités sont envisagées. On rejette rapidement les deux premières, le parc du mont Royal et l'île Sainte-Hélène, à proximité du centre-ville, en faveur de la troisième: le

10. A. Bouchard, «Marie-Victorin et le Jardin botanique de Montréal», *Bulletin de la Société d'animation du Jardin et de l'Institut botaniques*, 6,3-4 (1982): 19-29; Robert Rumilly, *Le frère Marie-Victorin et son temps* (Montréal, Les Frères des Écoles chrétiennes, 1949), 162-163.

11. Archives de l'Université de Montréal, Fonds de l'Institut botanique, E118/E1, 47, procès-verbal de la réunion constitutive de l'Association du Jardin Botanique de Montréal, 27 janvier 1930.

12. Marie-Victorin, «Le Jardin botanique de Montréal», *Le Naturaliste canadien*, 57,2 (1929): 33.

parc Maisonneuve, alors situé à l'extrémité est de Montréal, dans une partie non encore urbanisée. Ce parc, acquis au moment de l'annexion de la banlieue du même nom, est resté en friches depuis, à l'exception d'une parcelle occupée par un terrain de golf municipal<sup>13</sup>. Au départ, le Jardin botanique bénéficie donc d'un potentiel de 600 acres de terrain pour se déployer.

Mais hormis quelques appuis, somme toute isolés si l'on en croit les sources, émanant essentiellement des acteurs situés dans le voisinage immédiat de l'emplacement envisagé pour le Jardin botanique<sup>14</sup>, force est de constater que ce projet ne soulève guère d'enthousiasme dans la population. À l'origine, l'entreprise représente donc avant tout le projet de la communauté scientifique montréalaise et d'une certaine élite intellectuelle.

En dépit des appuis épars dont il jouit, le projet d'aménagement d'un jardin botanique bénéficie néanmoins de l'oreille attentive des autorités montréalaises<sup>15</sup>. Des membres influents au sein du Conseil municipal l'appuient, tant du côté de l'opposition que de la majorité. Mais à cette époque, la qualité de l'accueil réservé au projet résulte davantage des relations privilégiées du frère Marie-Victorin avec certains élus locaux que d'une quelconque sensibilité chez ces derniers pour les activités scientifiques dont le prestige et l'importance sont loin d'être reconnus au sein des élites<sup>16</sup>. Son principal allié et ami, le maire Camillien Houde, qui avait promis son soutien au projet lors de la campagne électorale d'avril 1931, joint le geste à la parole et, dès sa réélection, il demande à Marie-Victorin de lui fournir un mémoire exposant ses vues<sup>17</sup>.

Favoriser à la fois la recherche scientifique et la vulgarisation constitue l'idée-force du projet de Marie-Victorin, tel que soumis aux autorités municipales. Elle est conforme aux objectifs du milieu scientifique canadien-français, alors en voie de se constituer. L'insistance mise à vouloir faire œuvre d'éducation populaire répond également à la nécessité d'assu-

---

13. Ville de Montréal, Division de la gestion de documents et des archives (DGDA), Dossiers historiques (Dossier) n° D1925, bobine 262, notes sur le parc Maisonneuve, 17 janvier 1945.

14. DGDA, *idem*, pétition de l'Association des hommes d'affaires de l'Est, 11 janvier 1930; pétition du Club ouvrier de Rosemont, 10 mars 1930; Rapports et résolutions du Conseil municipal et du Comité exécutif (Rapports), 3<sup>e</sup> série, n° 41310-1, pétition du Club ouvrier de Maisonneuve, 25 avril 1932.

15. Robert Rumilly, *op. cit.*, 183-184.

16. Francine Descarries-Bélanger, Marcel Fournier et Louis Maheu, «Le frère Marie-Victorin et les "petites sciences"», *Recherches sociographiques*, 20,1 (1979): 11-17 en particulier.

17. DGDA, Dossier n° D1925, bobine 262, «Rapport au sujet de l'établissement d'un Jardin botanique dans le parc Maisonneuve», 1931.

rer au Jardin botanique la légitimité dont il a besoin pour se réaliser. En cela, la conception de Marie-Victorin s'inspire aussi de celle prévalant dans les autres jardins botaniques de l'époque, situés ailleurs dans le monde<sup>18</sup>. Tandis que la vision plus ancienne faisait de ces jardins des lieux clos, quasi privés, destinés à l'observation et la conservation des espèces végétales<sup>19</sup>, la conception plus récente est caractérisée par son éclectisme et cherche à promouvoir les dimensions scientifiques, esthétiques et récréatives de tels espaces; des dimensions qui peuvent parfois s'avérer contradictoires. Cependant, soutient Marie-Victorin, parce que ce type de jardin est plus qu'un simple parc ou terrain de jeux, il ne peut être administré par les services municipaux habituels. Il doit plutôt être confié aux soins d'une commission spéciale composée de représentants du monde scientifique et secondairement, de l'administration municipale. Finalement, il va sans dire que cette commission doit disposer d'un budget annuel comme tous les autres services municipaux.

#### **UNE PREMIÈRE SÉRIE DE TRAVAUX**

En juin 1931, le Comité exécutif adopte le rapport de Marie-Victorin dans son intégralité<sup>20</sup>. Le Conseil municipal semble aussi d'accord avec son contenu et avec l'emplacement suggéré. Toutefois, le projet n'est pas assuré pour autant, menacé qu'il est par la rareté des ressources dans le contexte de crise économique d'alors. Pour remédier au chômage important qui sévit, la Ville a certes déjà entrepris toute une série de travaux publics, mais le premier plan adopté n'inclut pas le Jardin botanique. Financés à part égale par les gouvernements provincial et fédéral réunis et par la municipalité, ces travaux sont alors votés en vertu de la Loi remédiant au chômage<sup>21</sup>. Dans le cadre du deuxième règlement d'emprunt totalisant une somme de 4 800 000\$, adopté en décembre 1931, le Comité exécutif réserve finalement une somme de 100 000\$ au futur Jardin botanique<sup>22</sup>.

18. J. Hucker, *Royal Botanical Gardens, op. cit.*, 94-95.

19. W. B. Faherty, «The Missouri Botanical Garden Through 125 Years», *Gateway Heritage*, 5,1 (1984): 10-19; J.-L. Kerouanton, «Du jardin à la promenade publique. Angers et son Jardin des Plantes au XIX<sup>e</sup> siècle», *Trois cent trois*, 14 (1987): 70-75; G. Meynell, «The Royal Botanic Society's Garden, Regent's Park», *London Journal*, 6,2 (1980): 135-146.

20. DGDA, Dossier n° D1925, «Analyse sommaire du dossier sur le Jardin botanique de Montréal».

21. Paul-André Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930* (Montréal, Boréal, 1986), 42-43.

22. DGDA, Dossier n° D1925, coupures de journaux, *Le Devoir*, 23 décembre 1932; Règlement municipal n° 1156, adopté le 14 décembre 1931.



Une fois les tâches préliminaires d'aménagement réalisées, on compte entreprendre les premiers travaux d'horticulture en février 1933. Pour aménager les différents jardins, Marie-Victorin prévoit l'embauche d'une équipe de 34 personnes<sup>23</sup>. Le poste de surintendant et chef horticulteur doit être confié à Henry Teuscher, alors rattaché au jardin botanique de New York. Étant donné le faible développement des sciences naturelles chez les Canadiens français à cette époque, il est impossible de trouver sur place une personne possédant la formation requise pour occuper ce poste. Quant à lui, Marie-Victorin se propose d'occuper celui de directeur scientifique, de manière à pouvoir «assurer en même temps la liaison entre le jardin botanique de la Cité de Montréal d'une part, et le monde scientifique et le monde de l'éducation d'autre part». Hélas, ces plans à peine formulés, l'administration municipale annonce qu'il ne sera pas possible de faire face au surcroît de dépenses que représente le Jardin botanique, dans le budget prévu pour l'année 1933<sup>24</sup>.

Le bilan de ce premier épisode dans l'histoire du Jardin botanique se résume donc à bien peu de choses: un petit pavillon, une chaufferie et une serre, gisant sur un grand terrain toujours en friche, et laissés à l'abandon durant les trois années suivantes<sup>25</sup>. Comment expliquer l'arrêt de ce chantier dans lequel l'administration municipale a tout de même investi plusieurs dizaines de milliers de dollars? Certains facteurs d'ordre conjoncturel doivent d'abord être invoqués. Le plus important de tous est certainement l'abandon par les gouvernements de niveau supérieur de leur politique de travaux publics pour venir en aide aux chômeurs. Les coûts élevés de cette politique<sup>26</sup> et l'augmentation encore plus importante du nombre des sans-emplois à partir de 1932-1933 incitent les gouvernements à y mettre fin et, en remplacement, ils optent pour de simples mesures de secours directs.

Le changement d'équipe au Conseil municipal de Montréal, à la suite des élections d'avril 1932, contribue aussi à l'abandon du projet du Jardin botanique<sup>27</sup>. L'arrivée du maire Fernand Rinfret fait perdre à Marie-Victorin son plus sûr allié. Bien qu'il ne semble pas opposé à la

23. DGDA, Rapports, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 41310-1, Marie-Victorin au Directeur des services, 15 novembre 1932.

24. DGDA, *idem*, trésorier au directeur des services, 17 novembre 1932.

25. DGDA, Dossier n<sup>o</sup> D1925, bobine 262, coupures de journaux, *Le Devoir*, 23 décembre 1932 et *Le Petit journal*, 17 septembre 1933.

26. Notamment pour l'achat de matériaux et d'outils: Michel Pelletier et Yves Vaillancourt, *Les politiques sociales et les travailleurs*, II: *Les années 1930* (Montréal, 1975), 209 et ss.

27. Robert Rumilly, *op. cit.*, 215.

perspective d'établir un jardin botanique, on peut penser que la tiédeur du soutien du nouveau magistrat explique aussi en partie pourquoi des crédits supplémentaires ne sont pas alloués au projet dans le budget municipal de 1933. Car même si c'est dans une proportion moindre, l'administration municipale continue de réserver, chaque année, quelques centaines de milliers de dollars à des travaux publics pour les chômeurs<sup>28</sup>.

### **DE LA SCIENCE POUR TOUS?**

En dépit de ce contretemps qui place le futur Jardin botanique entre parenthèses, le milieu scientifique montréalais demeure actif et continue à développer ses projets d'animation<sup>29</sup>. La période est marquée par la tenue de conférences et la publication d'articles scientifiques. Marie-Victorin lance également son œuvre monumentale: *La Flore laurentienne*<sup>30</sup>. En 1931, commence dans toutes les écoles du Québec le mouvement des Cercles des jeunes naturalistes destinés à favoriser l'apprentissage des sciences naturelles par le biais d'expositions, de concours et autres activités diverses. Deux ans plus tard, on compte plus de 350 cercles puis, en 1939, 548 rassemblant alors plusieurs milliers de jeunes<sup>31</sup>. Dans cette époque où les possibilités de développement d'activités de loisir sont freinées, faute de ressources financières, les cercles vont combler un vide et représenter un moyen efficace pour contrer le désœuvrement des jeunes. Grâce à toutes ces initiatives, «la science se voit soudainement entourée d'un intérêt public, qui jusque-là lui avait fait défaut<sup>32</sup>».

À sa manière, cette popularité croissante pour les activités scientifiques sera favorable à la reprise des travaux d'aménagement du Jardin botanique. Fort du prestige que lui procure son ouvrage sur la flore lau-

28. DGDA, Dossier n° 1533A, bobine 238, «Liste des projets de travaux publics», coupure de journal, 1<sup>er</sup> août 1933.

29. Marie-Victorin, «Dix ans après. La première décennie de la Société canadienne d'histoire naturelle», *Revue trimestrielle canadienne*, 77 (1934): 32-33; Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec*, *op. cit.*, 263 et ss.

30. Montréal, Imprimerie de la Salle, 1935. Cet ouvrage reste une référence importante dans le domaine, ce qui lui a d'ailleurs valu d'être réédité par les Presses de l'Université de Montréal en 1995.

31. Pierrick Malissard, «Les Cercles de jeunes naturalistes, ampleur et nature du mouvement, 1931-1971», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 50,1 (été 1996): 3-27.

32. Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec*, *op. cit.*, 264. Voir aussi Raymond Duchesne, «D'intérêt public et d'intérêt privé: l'institutionnalisation de l'enseignement et de la recherche scientifiques au Québec (1920-1940)», dans Yvan Lamonde et Esther Trépanier, dir., *L'avènement de la modernité culturelle au Québec* (Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986), 189-230.

rentienne, Marie-Victorin relance son ami Camillien Houde, de nouveau maire, en 1934<sup>33</sup>. Il obtient finalement gain de cause puisqu'en avril 1936, le Comité exécutif vote une somme de 20 000\$ destinée à la poursuite de l'aménagement du Jardin botanique<sup>34</sup>. Cette décision n'est pas non plus étrangère à l'intention manifestée par les gouvernements fédéral et provincial de reprendre leur politique de travaux publics pour les sans-emplois. Quelques mois plus tard, l'arrivée d'une nouvelle équipe à la tête du gouvernement du Québec s'annonce aussi favorable à la reprise de la construction du Jardin botanique. Le ministre du Travail, qui gère les fonds alloués aux travaux de chômage, est député de la circonscription de Maisonneuve, celle-là même où se trouve le Jardin botanique<sup>35</sup>. Tout un ensemble de facteurs se conjuguent donc pour assurer sa réalisation.

Le vote de fonds publics municipaux au Jardin botanique s'accompagne de la nomination d'une commission chargée de son établissement et de son développement<sup>36</sup>. Celle-ci est cependant composée d'une plus forte représentation des membres de l'administration municipale que celle apparaissant dans les demandes les plus récentes de Marie-Victorin. Plutôt que de comprendre uniquement le directeur des services municipaux, un autre allié sûr, Marie-Victorin et le chef botaniste-horticulteur, la nouvelle Commission du Jardin botanique de Montréal est composée de deux membres de l'administration municipale (le président du Comité exécutif et le directeur des travaux publics), du chef du département de botanique de l'Université de Montréal, en l'occurrence Marie-Victorin, du chef du département de botanique de l'université McGill et d'un représentant de la Société canadienne d'histoire naturelle, cheville ouvrière de l'entreprise. Il est en outre décidé de confier toutes les questions se rapportant à la conception d'ensemble du Jardin botanique et aux travaux à effectuer à la Commission, tandis que les aspects de nature plus administrative (gestion du personnel, approbation des crédits) relèvent directement du directeur du Service des travaux publics, lequel est responsable devant le Comité exécutif de la Ville. Bien entendu, Marie-Victorin est nommé directeur scientifique et Henry Teuscher, son principal partenaire, surintendant et chef horticulteur.

33. Marie-Victorin, «Histoire de l'Institut botanique de l'Université de Montréal 1920-1940», *Contributions de l'Institut botanique de l'Université de Montréal*, 40 (1941): 54-56.

34. DGDA, Rapports, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 41310-2/3, Résolution du Comité exécutif, 24 avril 1936.

35. Robert Rumilly, *op. cit.*, 280-281.

36. DGDA, *op. cit.*; Dossier n<sup>o</sup> D1925, bobine 262, coupures de journaux, *Le Canada, Le Devoir*, 27 avril 1936.

Même si ces arrangements ne sont pas tous conformes aux souhaits émis par Marie-Victorin, les autorités municipales consentent tout de même à ce que le Jardin botanique soit plutôt dirigé par un comité scientifique que par des administrateurs municipaux. Comme le souligne le chroniqueur municipal au *Devoir*: «cet exemple ne court [...] pas les rues de la politique: reconnaître que dans une matière hautement technique on doit faire pleine confiance aux gens de métier<sup>37</sup>.» Mais, *a contrario*, cette relative autonomie accordée à la commission ne peut-elle être aussi comprise comme une manifestation de l'appui tiède des autorités municipales au projet, et comme le moyen trouvé pour conserver une certaine distance face à une entreprise qui apparaît relativement déroutante tant elle se démarque encore de leurs responsabilités habituelles?

Le fait que cette décision du Comité exécutif ne fasse pas l'unanimité du côté du Conseil municipal nous porte à le croire. La reprise des travaux d'aménagement du Jardin botanique, par surcroît en pleine crise économique, soulève l'indignation de certains conseillers. Affichant leur mépris face à ce qu'ils considèrent être un «passe-temps», ils perçoivent toute cette entreprise comme «[...] un luxe économique et même scientifique que la Ville de Montréal n'a pas les moyens de se payer<sup>38</sup>...» Quoique virulente, leur opposition n'empêchera cependant pas la majorité du Conseil municipal d'approuver la poursuite des travaux d'aménagement et l'embauche d'Henry Teuscher comme chef horticole<sup>39</sup>. Dans l'immédiat, elle alimente la méfiance de tous ceux qui questionnent la légitimité du projet.

Comme en font foi les mises au point formulées notamment par Marie-Victorin, plusieurs se demandent qui va réellement bénéficier des installations du Jardin botanique et quels intérêts elles serviront<sup>40</sup>. Toute cette entreprise ne risque-t-elle pas de profiter à l'Université de Montréal, alors en pleine campagne de financement, et surtout à l'Institut botanique qui en relève? Déjà en 1932, à l'époque où l'avenir du Jardin botanique apparaissait si incertain, l'Institut n'avait-il pas obtenu l'autorisation d'utiliser gratuitement les serres<sup>41</sup>? En outre, Marie-Vic-

37. DGDA, *idem*, *Le Devoir*, 27 avril 1936.

38. DGDA, *idem*, *Le Canada*, 1<sup>er</sup> mai 1936.

39. DGDA, *idem*, *L'Illustration*, 12 mai 1936.

40. Archives de l'Université de Montréal, Fonds de l'Institut botanique, E118/A1, 1080, conférence de Marie-Victorin parue dans *Le Devoir*, avril 1936.

41. DGDA, Rapports, 3<sup>e</sup> série n<sup>o</sup> 41310, correspondance entre le directeur de l'Institut botanique et le directeur des services, janvier 1933.

torin ne fait pas mystère de son intention d'obtenir que l'Institut botanique s'installe un jour sur l'emplacement même du Jardin botanique<sup>42</sup>.

Toutes ces craintes exprimées ne sont pas sans fondement. Le directeur du Jardin botanique étant en même temps directeur de cet Institut, il s'avère souvent difficile de départager au nom de quels intérêts il parle. Plusieurs mises au point doivent d'ailleurs être publiées dans les journaux, défendant l'indépendance du Jardin botanique à l'égard de l'Institut et affirmant que les fonds ne bénéficient aucunement aux professeurs de l'université<sup>43</sup>. Mais, peut-on encore se demander, le projet n'émane-t-il pas de la communauté scientifique et ne lui est-il pas destiné d'abord et avant tout? Comme toutes ces réticences à l'endroit du Jardin botanique en témoignent, on est encore loin d'être pleinement convaincu qu'il s'agit vraiment d'un chantier d'intérêt public, comme s'évertuent pourtant à l'affirmer ses promoteurs.

Afin de dissiper toute suspicion à son égard et de convaincre les autorités municipales et le public du bien-fondé et des vertus de leur projet, Marie-Victorin et son équipe ne ménageront aucun effort. Les arguments invoqués ressemblent à s'y méprendre à ceux mis de l'avant, quelques décennies auparavant, par les réformistes dans leur croisade en vue de voir s'ériger tout un réseau de parcs publics dans les villes<sup>44</sup>. Mais plus que par les seuls biais de l'activité physique ou de l'air pur, désormais le salut du genre humain passe aussi par l'acquisition de connaissances scientifiques. Il existe toutefois une distinction fondamentale entre les objectifs des promoteurs du Jardin botanique et ceux des réformistes de la première heure. Il faut bien voir, en effet, que ce n'est pas la sauvegarde d'une quelconque moralité ou le désir de contrôle des masses qui est ici visé mais, tout bonnement, le développement de l'enseignement et de la recherche scientifiques.

À l'instar de leurs prédécesseurs du début du XX<sup>e</sup> siècle, ces nouveaux apôtres auront néanmoins recours à des arguments moraux. Il n'est donc pas fortuit qu'ils destinent les toutes premières installations du futur Jardin botanique d'abord aux enfants: «C'est pour eux [...] que se déploient les pages géantes de ce livre de la nature<sup>45</sup>.» Les défenseurs du projet ne manquent jamais l'occasion de souligner combien l'œuvre scientifique et d'éducation du Jardin botanique leur sera bénéfique:

---

42. Robert Rumilly, *op. cit.*, 295, 308-311.

43. DGDA, Dossier n° D1925, bobine 262, coupures de journaux, *Le Devoir*, 4 mai 1936, *L'Illustration*, 26 mai 1936.

44. Sarah Schmidt, «Domesticating Parks and Mastering Playgrounds...», *op. cit.*

45. DGDA, *idem*, *Le Devoir*, 9 mars 1937.

«Quand les enfants seront allés à l'école de la nature, quand ils auront compris les leçons fécondes, quand ils auront appris à aimer les fleurs, les arbres, les plantes [...] ils seront plus humains, ils aimeront davantage leurs semblables, ils tendront à la réalisation d'un ordre nouveau, d'un ordre de paix<sup>46</sup>.» Pour appuyer leurs dires, les responsables du Jardin botanique organisent, dès son ouverture partielle en août 1937, des visites guidées à l'intention des élèves des écoles montréalaises<sup>47</sup>.

Mais avec le temps, bien entendu, on élargit la gamme des programmes éducatifs offerts et le public pour lequel ils sont prévus. On ne manque d'ailleurs pas d'insister sur le fait que c'est l'ensemble du public qui en bénéficiera et en particulier les classes populaires: «Le pauvre y découvrira une foule de richesses qu'il n'avait pas imaginées [...] il oubliera pour quelques moments la misère qu'il s'efforce de combattre, il se sentira moins malheureux et plus fort, au sortir du jardin [...]»<sup>48</sup>. Car un des principes fondamentaux guidant le principal maître d'œuvre de la conception d'ensemble du Jardin botanique, Henry Teuscher, est la recherche de la beauté. C'est aussi le gage de sa réussite. Dans ces circonstances, l'acquisition de connaissances, loin d'être une contrainte, doit se présenter sous la forme d'un plaisir: «[...] education must be so simple, and its means so attractive and pleasurable, that the public will learn without realizing it is being taught<sup>49</sup>.»

### **LE JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL**

Le Jardin botanique de Montréal ouvre finalement ses portes au grand public en 1939. Les trois années écoulées depuis la reprise du chantier permettent de faire progresser les travaux d'aménagement de manière considérable. Il faut dire que les moyens mis en œuvre sont, eux aussi, considérables. Élu en 1936, le Premier ministre Maurice Duplessis, un bon ami de Marie-Victorin, appuie sans réserve le Jardin botanique. Dès le mois de septembre 1936, plus de 200 000\$ sont investis dans l'aménagement des lieux et 270 hommes y sont affectés<sup>50</sup>. Un mois plus tard, près de 700 hommes y travaillent. Durant cette seconde phase de travaux publics intervenant durant la crise, le Jardin botanique représente un des principaux chantiers à Montréal.

46. DGDA, *idem*, *Le Canada*, 13 mai 1936.

47. DGDA, *idem*, *The Gazette*, 23 août 1937.

48. DGDA, *idem*, *La Presse*, 16 janvier 1939.

49. Henry Teuscher, «Value of a Municipal Botanical Garden», *The Municipal Review of Canada*, 39,9 (septembre 1943): 6.

50. DGDA, Dossier n° 1533A, bobine 238, «Liste des projets de travaux publics», coupures de journaux, 23 septembre 1936, 10 octobre 1936.

Un bilan sommaire du coût total des travaux reliés à l'aménagement du Jardin botanique estime qu'il en aura coûté plus de 6 000 000\$ au seul gouvernement provincial au cours de ces années, soit plus de 10% du budget consacré aux travaux de chômage dans toute la province<sup>51</sup>. C'est dire l'ampleur de l'aide apportée par le gouvernement du Québec. D'ailleurs, les membres du parti de l'opposition, à leur tour au pouvoir en 1939, ne manqueront pas de dénoncer le montant astronomique que le gouvernement a gaspillé, à leur avis, dans ce grand chantier. Dénonçant toute cette entreprise, le nouveau Premier ministre, Adélard Godbout, juge de manière méprisante le travail de ses prédécesseurs et l'aide apportée à planter «quelques fougères dans un jardin coûtant onze millions<sup>52</sup>».

Bien sûr, il s'agit là d'une boutade de politicien rendant piètrement compte de tout le travail accompli. Car en 1940, le Jardin botanique de Montréal est déjà considéré comme une réalisation majeure. Il renferme trois grandes divisions: un parc, un centre d'enseignement et un centre de recherche<sup>53</sup>. Il se présente d'abord comme un grand parc composé de multiples jardins où sont cultivées des plantes canadiennes et étrangères à des fins récréatives et scientifiques. On peut aussi bien le visiter l'été grâce à ces nombreux jardins que l'hiver, par le biais de ses grandes serres ouvertes toute l'année. Le Jardin botanique comprend aussi des terrains de jeux: des terrains de base-ball, de football, de cricket, des courts de tennis, une patinoire, une pataugeoire et un terrain de pique-nique qui témoignent de la nécessité, à cette époque, de consacrer toute une partie de sa surface aux activités purement récréatives.

Le Jardin botanique, c'est aussi un centre d'enseignement s'adressant à tous les groupes d'âge<sup>54</sup>. D'une part, il offre des cours d'horticulture, des conférences le soir et des visites guidées destinés au grand public. Tout un volet de ses activités concerne la formation horticole professionnelle par le biais d'une petite école pour les apprentis en vue de former des jardiniers spécialisés en culture ornementale. Dès 1938, le cours, d'une durée de trois ans, compte onze apprentis-horticulteurs et en 1940, quatorze<sup>55</sup>. Le Jardin botanique offre aussi des cours de niveau préscolaire, en plus de l'enseignement destiné aux élèves par le biais de visites,

51. DGDA, Dossier n° D1925, bobine 262, coupures de journaux, *Le Petit journal*, 22 octobre 1939; Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, tableau 1, 43.

52. Robert Rumilly, *op. cit.*, 347.

53. J. Rousseau, «Le Jardin botanique de Montréal», *Culture*, 5 (1940): 355-362.

54. DGDA, *op. cit.*, *Le Devoir*, 29 mars 1938.

55. DGDA, Rapports, 3<sup>e</sup> série, n° 41310-02-1, directeur du Jardin botanique au directeur du Service des travaux publics, 10 mai 1938; *idem*, n° 41310-2-03, assistant-directeur du Jardin botanique au directeur du Service des travaux publics, 21 janvier 1940.

de conférences, de mises sur pied de jardins dits scolaires, dans l'enceinte même du jardin<sup>56</sup>.

D'autre part, le Jardin botanique accueille les étudiants de niveau universitaire. En collaboration avec l'Institut botanique de l'Université de Montréal, il offre des cours à ceux qui se destinent à cette discipline ou à l'enseignement des sciences, mais aussi aux étudiants en sciences naturelles, en médecine, etc. En 1940, pour l'appuyer dans cette œuvre d'éducation, la fondation américaine Carnegie lui fait don d'une subvention de 6200\$ destinée à établir une bibliothèque dans les locaux du Jardin et à organiser des cours publics d'horticulture<sup>57</sup>. D'autres dons permettront aussi de publier des dépliants fournissant des renseignements horticoles et botaniques.

Le Jardin vise aussi à devenir un important centre de recherche scientifique. Pour ce faire, il dispose des ressources de l'Institut botanique de l'Université de Montréal qui a élu domicile dans les locaux mêmes de l'édifice administratif du Jardin botanique. Ce déménagement, qui était à prévoir et dont l'éventualité avait servi d'argument aux opposants au projet de Jardin botanique, n'a pas été sans mal. Mais au moment où il en est effectivement question, en 1939, c'est davantage l'Université de Montréal elle-même qu'il faudra convaincre. Il faut dire que le ministre du Travail du gouvernement du Québec, le grand argentier grâce auquel le développement du Jardin botanique avance à pas de géant, approuve entièrement cet autre projet de Marie-Victorin<sup>58</sup>.

#### **LA «MUNICIPALISATION» DU JARDIN BOTANIQUE AU DÉBUT DES ANNÉES 1940**

Au début des années 1940, un certain nombre d'événements s'avèrent déterminants dans l'orientation que prendra le Jardin botanique par la suite. Cette période débouche sur la municipalisation du Jardin botanique qui, jusque-là, avait davantage représenté le projet de la communauté scientifique, puis celui du gouvernement du Québec par l'ampleur des subventions accordées, qu'une réalisation vraiment municipale. De fait, c'est une fois mise au pied du mur que l'administration municipale accep-

56. DGDA, brochure, *Le Jardin botanique de Montréal* (janvier 1944): 10-17.

57. DGDA, Rapports, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 41310-04-1, la Fondation Carnegie au directeur du Jardin botanique, 15 mars 1940.

58. DGDA, Rapports, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 41310-2/3, ministre du Travail au directeur du Jardin botanique, 19 décembre 1938; directeur du Jardin botanique au directeur du Service des travaux publics, 1<sup>er</sup> janvier 1940.



tera vraiment de faire sien le magnifique endroit qu'il est devenu, grâce au travail de ses concepteurs.

Mais avant d'en arriver là, toutes les activités du Jardin botanique sont mises en suspens, pendant un court mais douloureux laps de temps, menacées comme elles le sont par les projets d'abord du gouvernement fédéral puis du gouvernement provincial de s'approprier les lieux à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été aménagés. La première menace provient du gouvernement fédéral qui, au début de la Deuxième Guerre mondiale, songe à réquisitionner ce vaste espace en vertu des pouvoirs qui lui sont alors conférés. L'endroit offre toutes les qualités voulues pour en faire un centre d'entraînement pour l'armée et l'aviation, mais le gouvernement accepte finalement de s'installer sur un autre emplacement<sup>59</sup>.

Par ailleurs, le retrait graduel de l'aide fournie par le gouvernement provincial ébranle aussi les fondations du Jardin botanique. Au mois de juin 1940, ce dernier, qui ne s'était déjà pas montré très tendre à son endroit comme on l'a vu, cesse d'abord de payer le salaire des 24 jardiniers y travaillant<sup>60</sup>. Cette situation était pourtant prévisible et ce n'est pas faute d'avoir alerté l'administration municipale que le Jardin botanique se retrouve aussi brutalement privé de ses ressources en main-d'œuvre, mais bien à cause de l'imprévoyance de cette dernière. En effet, dans les prévisions budgétaires dressées pour l'exercice financier de 1940-1941, l'assistant-directeur entrevoyait déjà la possibilité que le gouvernement cesse de contribuer au financement du Jardin botanique, l'amputant ainsi de près de 60% de ses ressources annuelles<sup>61</sup>. Toutefois, l'administration montréalaise ne dispose alors d'aucune marge de manœuvre pour négocier une quelconque entente avec le gouvernement provincial. En effet, elle est depuis quelques mois sous la tutelle du gouvernement provincial, faute de pouvoir rencontrer ses obligations financières<sup>62</sup>. Elle se voit donc forcée d'accepter sans broncher la décision du gouvernement provincial et d'assumer les nouvelles responsabilités qui en découlent.

59. DGDA, Dossier n° D1925, bobine 262, coupures de journaux, *The Gazette*, 12 janvier 1940; Robert Rumilly, *op. cit.*, 344-345.

60. La contribution du gouvernement provincial s'élève alors à 103 000\$ sur un budget annuel de 175 000\$: DGDA, Rapports, 3<sup>e</sup> série, n° 41310-3/1, procès-verbal de la Commission du Jardin botanique, 10 septembre 1940; assistant-directeur du Jardin botanique au directeur du Service des travaux publics, 27 septembre 1940.

61. DGDA, *idem*, «Note explicative sur la contribution du gouvernement provincial à l'entretien du Jardin botanique», décembre 1939.

62. Jean-Pierre Collin, «Les stratégies fiscales municipales et la gestion de l'agglomération urbaine: le cas de la Ville de Montréal entre 1910 et 1965», *Revue d'histoire urbaine/Urban History Review*, 3,1 (1994): 19-31.

Le gouvernement revient tout de même à la charge quelques mois plus tard, menaçant cette fois le Jardin botanique dans son intégrité. Il envisage alors d'installer certains de ses services dans les bâtiments mêmes du Jardin botanique en échange desquels il est prêt à céder ceux de l'île Sainte-Hélène lui appartenant également<sup>63</sup>. Il importe de préciser ici qu'en vertu d'une entente, sans doute conclue dans le cadre des travaux de chômage mais dont les termes précis nous échappent, le gouvernement provincial se retrouve propriétaire de tous les bâtiments qu'il a contribué à bâtir durant la crise: au Jardin botanique et à l'île Sainte-Hélène qui a aussi bénéficié de ses subsides.

Mais pourquoi le gouvernement tient-il alors tant à s'installer sur le site du Jardin botanique? Sans aucun doute que la pénurie d'immeubles vacants au sortir de la crise limite les choix possibles. Mais il n'empêche que l'on sent ici de vagues desseins de représailles de la part d'un gouvernement s'acharnant contre Montréal et ses administrateurs. C'est ce que soutient l'historien Robert Rumilly. Il affirme même que le ministre responsable du dossier cherche à mettre définitivement un frein à l'existence du Jardin botanique, une entreprise dans laquelle il estime que le gouvernement précédent a englouti des sommes extravagantes<sup>64</sup>.

Tous ces projets inquiètent au plus haut point les artisans du Jardin botanique. Apparemment déterminée à garder en sa possession les terrains richement ornés du Jardin botanique, la Ville refuse l'échange<sup>65</sup>. Outré, le ministre coupe les vivres et retire définitivement toute forme d'appui financier au Jardin botanique. Du même souffle, il annonce qu'il cesse aussi de payer pour l'entretien de tout un ensemble de bâtiments érigés durant la crise dans le cadre des travaux de chômage, et situés sur des terrains municipaux. Le litige est définitivement réglé en 1942 alors que les deux instances procèdent à des échanges de bâtiments: Montréal cède au gouvernement du Québec un édifice municipal déjà utilisé par ce dernier depuis longtemps, en échange duquel elle obtient les titres de propriété de tous les bâtiments du Jardin botanique et de certains autres ailleurs dans la ville<sup>66</sup>.

---

63. DGDA, Dossier n° D1925, bobine 262, coupures de journaux, *Le Devoir*, 17 septembre 1941 et *Le Canada*, 18 septembre 1941.

64. Robert Rumilly, *op. cit.*, 346-367.

65. DGDA, Rapports, 3<sup>e</sup> série, n° 41310-3, ministre de la Voirie et des Travaux publics à la Ville de Montréal, 11 septembre 1941; assistant-directeur du Service des travaux publics au directeur des services, 9 octobre 1941.

66. DGDA, Dossier n° D1925, bobine 262, *Loi concernant une entente intervenue entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal*, 29 avril 1942.

C'est dans ce contexte que les autorités montréalaises décident de revoir la place du Jardin botanique vis-à-vis des autres services municipaux, et son mode d'administration. Elles profitent de la réorganisation des secteurs des parcs et des terrains de jeux pour lui attribuer de nouvelles fonctions, qui l'intègrent plus complètement dans l'administration municipale. Le Service des travaux publics dont le Jardin botanique relève est subdivisé en deux nouvelles sections: la première, sous la responsabilité de ce dernier, se voit confier les tâches reliées à l'ornementation de tous les parcs municipaux, alors que la deuxième section s'occupe de leur surveillance et de leur entretien<sup>67</sup>.

En confiant ainsi au Jardin botanique le travail d'ornementation de tous les parcs, les autorités municipales réorientent d'une manière certaine la vocation du Jardin botanique. Dès lors, celui-ci est directement associé, pour ne pas dire confiné, aux travaux d'embellissement de tous les espaces municipaux: une tâche mobilisant bien des énergies et reléguant forcément au second plan les activités propres au Jardin botanique, soit les activités de nature scientifique. Ainsi, l'administration montréalaise intègre plus étroitement le Jardin botanique à son organigramme et elle en profite au passage pour ramener le mandat principal de ce dernier à celui d'ornementation, une fonction similaire à celle exercée jusqu'alors par la section des parcs. En d'autres termes, elle décide de conserver le Jardin botanique, mais en définissant son mandat de manière à ce qu'il entraîne le moins possible un élargissement des responsabilités municipales.

Certes, dans l'immédiat, les changements apportés à l'organigramme de l'administration montréalaise ne se traduisent pas par une brusque disparition du volet scientifique. Mais toutes les conclusions des études traitant du Jardin botanique dans la période ultérieure convergent. Avec le temps, la majeure partie du volet scientifique est graduellement délaissée au profit des activités de service<sup>68</sup>. D'abord l'École d'horticulture ferme ses portes et l'Institut botanique réduit le nombre de ses activités. Puis, en 1956, le surintendant du Jardin botanique, un scientifique de formation, est relégué au poste de directeur scientifique et remplacé par un administrateur, soit le directeur du Service des parcs municipaux. Dans ce contexte, le Jardin botanique devient pratiquement «un service municipal d'entretien horticole, donc un service à la population pour tout ce qui concerne la verdure<sup>69</sup>...»

---

67. DGDA, *idem*, *Le Devoir*, 17 juillet 1942.

68. *Idem*; Jean de Laplante, *op. cit.*, 191-194.

69. *Idem*, 189.

### **CONCLUSION**

En dépit des objections qu'il suscite et des obstacles qui en ont retardé la réalisation, le projet du Jardin botanique se concrétise à la fin des années 1930. Paradoxalement, ce sont la crise économique et les restrictions en découlant qui vont alors favoriser le développement d'une infrastructure culturelle et récréative aussi ambitieuse. Pour l'administration municipale, une telle réalisation n'ira pas sans mal, dans la mesure où elle provoque une remise en question de ses fonctions habituelles. Plus qu'un simple parc d'agrément, comme on l'a vu, le Jardin botanique se présente aussi comme un lieu destiné à la recherche et l'enseignement scientifiques, des activités ne relevant pas du domaine d'intervention des municipalités canadiennes, à tout le moins dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, au-delà des seules difficultés financières de la Ville, c'est le caractère inédit de l'entreprise qui explique pourquoi le projet ne se réalise pas d'un seul jet et pourquoi l'administration montréalaise lui manifeste le plus souvent un appui tiède. Il faudra ainsi attendre l'année 1942 avant qu'elle ne prenne directement en charge le Jardin botanique. Ce faisant, toutefois, elle va s'organiser pour modifier le mandat même de cette institution culturelle, en l'amputant d'une bonne partie de son volet scientifique.

Revenant à la question posée dans le titre de cet article, comment doit-on interpréter les résultats de toute cette entreprise? Deux lectures des événements peuvent en être faites. D'un côté, l'étude du Jardin botanique se révèle intéressante, car elle montre comment une administration municipale parvient à répondre à une demande particulière impliquant une redéfinition de son domaine de responsabilité, mais en n'en débordant le moins possible. C'est effectivement ce que Montréal fait en intégrant le Jardin botanique plus étroitement dans son Service des travaux publics, tout en modifiant indirectement le mandat de cette institution pour le rendre plus conforme à ses pratiques courantes. En ce premier sens, la municipalisation du Jardin botanique ne constitue pas une rupture avec les pratiques habituelles des gouvernements locaux puisqu'elle s'avère conforme avec le mandat principal de ceux-ci, soit la mise en valeur du territoire, et n'engendre pas non plus une quelconque redéfinition de leur mandat.

Une seconde lecture des événements permet de faire ressortir le caractère novateur de cette entreprise qui, il est vrai, ne résulte pas tant de l'initiative de l'administration municipale elle-même que des pressions exercées à son endroit. De fait, grâce aux actions menées par Marie-Victorin et plus généralement par les promoteurs du Jardin botanique, les

autorités municipales vont à leur tour reconnaître que la culture scientifique est d'intérêt public et peut même devenir un objet de loisir. L'épisode du Jardin botanique démontre ainsi qu'en dépit de la tendance des municipalités canadiennes à se soucier davantage des questions se rapportant au développement de la propriété foncière, certains intervenants parviennent à ce que se trouvent également inscrits à l'ordre du jour politique des questions liées à la culture et aux loisirs urbains<sup>70</sup>. En ce sens, si l'aménagement d'un Jardin botanique peut être aussi considérée comme partie intégrante des actions visant la mise en valeur du territoire, là n'est pas toute la signification que recèle cet événement. Mis en lien avec certaines autres réalisations de l'administration montréalaise au XX<sup>e</sup> siècle<sup>71</sup>, l'avènement du Jardin botanique représente une étape importante du long processus de municipalisation du champ culturel. De surcroît, son étude atteste de l'intérêt d'observer la scène politique municipale en tant que lieu spécifique d'expression et de formulation de projets culturels et de loisir.

---

70. Voir à cet égard les études de Guy Saez, «Les politiques de la culture», dans M. Grawitz et J. Leca, dir., *Traité de science politique*, 4: *Les politiques publiques* (Paris, Presses universitaires de France, 1985), 387-422 et de Philippe Poirrier, «Plaidoyer pour une approche historique des "politiques culturelles" municipales (1884 à nos jours)», *SOURCES. Travaux historiques*, 21 (1990): 31-45.

71. Michèle Dagenais, «Vie culturelle et pouvoirs publics locaux. La fondation de la Bibliothèque municipale de Montréal», *Revue d'histoire urbaine/Urban History Review*, 24,2 (mars 1996): 40-57; Jean Paquin, *Art, public et société: l'expérience des maisons de la culture de Montréal* (Ville LaSalle, Hurtibise HMH, 1996).